

Bailly, le mercredi 15 avril 2020

COMMUNIQUE

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des Yvelines,

Dans le contexte de crise sanitaire que vous connaissez, la fédération française de handball a décidé l'arrêt de l'ensemble des championnats amateurs de handball le mardi 24 mars.

Le bureau directeur du comité de handball des Yvelines, réuni en visio-conférence le mercredi 8 avril 2020, a étudié et validé les propositions de la commission départementale d'organisation des compétitions et celles des statuts et règlements.

Ces propositions ont ensuite été adressées aux membres du conseil d'administration du comité de handball des Yvelines par voie informatique.

Elles ont recueilli l'assentiment du CA du comité de handball des Yvelines.

Je vous prie d'en prendre connaissance ci-dessous.

Je profite également de ce message pour vous informer que les AG électives de la ligue et des comités d'Ile de France sont reportées à une date qui reste à définir, entre la rentrée 2020 et début 2021.

Notre AG ordinaire, initialement prévue le 5 juin est reportée au samedi 27 juin 2020 selon des modalités qui restent à définir (présentiel ou par visio-conférence)

Prenez soin de vous,



Amicalement,

Frédéric BADIN
Président du CDHBY

DÉCISIONS RELEVANT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS ET REGLEMENTS

Suivant la décision de la fédération, il a été décidé de ne pas appliquer de sanction liée au non-respect du règlement de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD) pour la saison 2019-2020.

Aucun bonus au titre de la CMCD ne sera donc appliqué aux classements COC que vous pourrez retrouver ci-après, mais nous attirons votre attention sur le caractère exceptionnel de cette décision lié au contexte actuel.

DÉCISIONS RELEVANT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Compte rendu de la réunion COC 78 en visio-conférence du mercredi 1^{er} avril 2020

Présents : Schohn Audrey, Damien Suard, Bruno Chevreau, Guillaume Renazé, Sébastien Nsimba

Invités présents : Victor Garriguet (Directeur CD78), Audrey Petiot

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle et afin d'adapter les règlements généraux de la Fédération française de handball pour la saison sportive à venir, la présente note a vocation à préciser les décisions prises par la COC 78, approuvé par le bureau directeur puis validé par le conseil d'administration du comité 78.

Les principes retenus par la Commission Nationale d'Organisation des Compétitions et validés par le Bureau Directeur de la FFHB, ici exposés, sont applicables à toutes les ligues régionales et tous les comités départementaux de France.

La COC Fédérale, après une large consultation avec les Présidents de Ligue, les Présidents de COC Régionales, des représentants de Comités, la Direction Technique Nationale et des représentants de clubs a fait la proposition au Bureau Directeur de la FFHandball de demander l'arrêt définitif de tous les championnats amateurs pour la saison 2019-20.

Par décision du Bureau Directeur fédérale du 23 mars 2020, il a été décidé à l'unanimité de valider le projet de la COC Fédérale et de ne pas retenir l'hypothèse de la « saison blanche », ce pour ne pas léser des équipes dans leur objectif d'accession et de prendre en compte l'intérêt supérieur du handball au regard des critères de montées et descentes.

Règles de classement FFHB « à date » qui s'appliquent à toutes les structures :

- Dans les poules où certaines équipes n'ont pas le même nombre de matches, le classement est établi par le ratio nombre de points sur nombre de rencontres jouées*
- Dans le cas d'une égalité à 2 équipes, c'est le Goal-Average particulier qui s'appliquera
- Dans le cas d'une égalité à 3 équipes ou plus, c'est le ratio du Goal-Average particulier entre les équipes concernées qui s'appliquera
- Dans les championnats en plusieurs phases, le classement de la dernière phase ne peut être pris en compte que si, à minima, tous les matches « Aller » se sont déroulés. Si tel n'est pas le cas, le classement à prendre en compte pour les accessions et relégations est celui de la phase précédente
- Dans le cas de plusieurs poules au même niveau, les clubs des différentes poules sont classés, en prenant les critères suivants dans l'ordre :
 - Place dans la poule (1er, 2ème, 3ème, ...)
 - Puis ratio nombre de points sur nombre de matches joués en 1ère phase
 - En cas d'égalité, ratio goal-average général sur nombre de matches joués en 1ère phase

Après avoir fait un retour de la réunion COC IDF et après avoir pris connaissance du compte rendu de la COC fédérale, la COC départementale s'est réunie par visio-conférence le mercredi 1^{er} avril, et a statué en appliquant les directives de la FFHB.

Les poules sont publiées sous réserve des procédures en cours aux différents niveaux de compétitions de la FFHB

1- Championnat Masculin

a. 1^{ère} Division Territoriale

1 ^{ère} division territoriale		
	EQUIPES	PTS
1	POISSY 1	45
2	TEAM 2 RIVES 1	38
3	LE CHESNAY 2	34
4	PLAISIR 2	32
5	AS MANTES 2	31
6	BEYNES 1	31
7	CONFLANS 2	28
8	ENTENTE CELLOIS/LOUVECIENNES 1	28
9	VERSAILLES 2	25
10	VOISINS 1	25
11	ST GERMAIN 1	23
12	BONNIERES 1	19

 Montée en Honneur Régional
 Descente en 2^{ème} Division Territoriale

Commentaire :

Descente de Région : Alliance VDS 1

b. 2^{ème} Division Territoriale

2 ^{ème} division territoriale			
	EQUIPES	PTS	NBR DE MATCHS JOUES
1	ALLIANCE VDS 2	43	15
2	LE PECQ 1	39	15
3	LES CLAYES 1	38	15
4	PLAISIR 3	37	16
5	HOUDAN 1	34	16
6	SARTROUVILLE 1	32	15
7	HVC HB 3	30	16
8	EMHB 1	28	15
9	M.LAFFITTE 2	25	15
10	LE CHESNAY 3	22	16
11	TEAM 2 RIVES 2	21	15
12	CA MANTES 1	17	15

2 ^{ème} division territoriale		
	EQUIPES	RATIO*
1	ALLIANCE VDS 2	2,8
2	LE PECQ 1	2,6
3	LES CLAYES 1	2,5
4	PLAISIR 3	2,3
5	SARTROUVILLE 1	2,13
6	HOUDAN 1	2,12
7	HVC HB 3	1,87
8	EMHB 1	1,86
9	M.LAFFITTE 2	1,6
10	TEAM 2 RIVES 2	1,4
11	LE CHESNAY 3	1,3
12	CA MANTES 1	1,1

 Montée en 1^{ère} Division Territoriale
 Descente en 3^{ème} Division Territoriale

Commentaire :

Alliance VDS 1 descendant, Alliance VDS 2 ne peut pas monter dans la division supérieure

c. 3^{ème} Division Territoriale

3 ^{ème} division territoriale			
	EQUIPES	PTS	NBR DE MATCHS JOUES
1	MONTIGNY 2	36	13
2	LIMAY 1	35	13
3	POISSY 2	31	13
4	VERSAILLES 3	31	15
5	BOIS D'ARCY 1	28	14
6	GUYANCOURT 1	26	14
7	BUC 1	26	14
8	ACHERES 3	26	14
9	BEYNES 2	24	14
10	ALLIANCE VDS 3	21	14
11	CONFLANS 3	19	13
12	EXEMPT	0	0

3 ^{ème} division territoriale		
	EQUIPES	RATIO*
1	MONTIGNY 2	2,7
2	LIMAY 1	2,6
3	POISSY 2	2,3
4	VERSAILLES 3	2,01
5	BOIS D'ARCY 1	2
6	GUYANCOURT 1	1,8
7	BUC 1	1,8
8	ACHERES 3	1,8
9	BEYNES 2	1,7
10	ALLIANCE VDS 3	1,5
11	CONFLANS 3	1,4
12	EXEMPT	0

 Montée en 2^{ème} Division Territoriale
 Descente en 4^{ème} Division Territoriale

Commentaire :

GUYANCOURT 1 / BUC 1 / ACHERES 3 sont à égalité = goal average entre les 3 équipes

d. 4^{ème} Division Territoriale

4 ^{ème} division territoriale			
	EQUIPES	PTS	NBR DE MATCHS JOUES
1	BOUGIVAL 1	44	16
2	TRAPPES 2	39	15
3	MAULE 1	39	15
4	HVC HB 4	38	16
5	LE PERRAY 1	35	15
6	VELIZY 2	34	15
7	ENTENTE CELLOIS/LOUVECIENNES 2	28	15
8	TRIEL 3	26	15
9	POISSY 3	25	16
10	LE PECQ 2	24	16
11	GUYANCOURT 2	18	15
12	VOISINS 2	16	15

4 ^{ème} division territoriale		
	EQUIPES	RATIO*
1	BOUGIVAL 1	2,7
2	TRAPPES 2	2,6
3	MAULE 1	2,6
4	HVC HB 4	2,35
5	LE PERRAY 1	2,3
6	VELIZY 2	2,2
7	ENTENTE CELLOIS/LOUVECIENNES 2	2,8
8	TRIEL 3	2,7
9	POISSY 3	1,56
10	LE PECQ 2	1,5
11	GUYANCOURT 2	1,2
12	VOISINS 2	1

 Montée en 3^{ème} Division Territoriale
 Descente en 5^{ème} Division Territoriale

Commentaire :

TRAPPES / MAULE à égalité. (GA particulier : Trappes vainqueur à Maule)

e. 5^{ème} Division Territoriale

5ème division territoriale			
	EQUIPES	PTS	NBR DE MATCHS JOUES
1	ST CYR 1	42	14
2	ROSNY 1	31	14
3	MONTIGNY 3	30	12
4	TRAPPES 3	29	14
5	ST CYR 2	29	13
6	SARTROUVILLE 2	26	13
7	ST GERMAIN 2	24	13
8	VELIZY 3	22	15
9	ALLIANCE VDS 4	20	14
10	ACHERES 4	19	14
11	PLAISIR 4	12	14
12	EXEMPT	0	0

5ème division territoriale		
	EQUIPES	RATIO*
1	ST CYR 1	3
2	MONTIGNY 3	2,5
3	ST CYR 2	2,23
4	ROSNY 1	2,21
5	TRAPPES 3	2,07
6	SARTROUVILLE 2	2
7	ST GERMAIN 2	1,8
8	VELIZY 3	1,46
9	ALLIANCE VDS 4	1,42
10	ACHERES 4	1,3
11	PLAISIR 4	0,8
12	EXEMPT	0

 Montée en 4^{ème} Division Territoriale
Commentaire :

Un EXEMPT en 3^{ème} Division, ce qui permet de faire 3 montées en 4^{ème} Division.

St Cyr 2 ne peut pas accéder au niveau supérieur car « deux équipes ne peuvent évoluer au même niveau de compétition, sauf au plus bas niveau départemental »

2- Championnat Féminin

En application des directives de la FFHB, le classement est arrêté à la fin de la 2ème phase, tous les matchs allers de la dernière phase n'ayant pas été disputé.

Classement selon règle FFHB					
1 : Place dans la poule					
2 : Ratio Points-Matches joués					
3 : Ratio Goal Average - Matches Joués					
N°	Equipe	1	2	3	
1	EFCY 2	1er Poule B	3,00		Delayage Haut Niveau 6 Matches Joués
2	Beynes	1er Poule C	2,83		
3	Villepreux	1er Poule A	2,33		
4	HBSO	2ème Poule C	2,33	30,00	
5	Alliance VDS	2ème Poule B	2,33	5,00	
6	Bonnières	2ème Poule A	2,00		
7	HBC2V	3ème Poule A	2,00		
8	Cellois	3ème Poule C	1,67		
9	AS Mantes 2	3ème Poule B	1,33		
10	RGT Voisins/Guyancourt	4ème Poule A	1,67		
11	CA Mantes	4ème Poule B	1,33		
12	HVC 2	4ème Poule C	1,00		
13	Rambouillet	1er Poule B1	3,00	17,75	Delayage Bas Niveau 4 ou 6 Matches Joués
14	Triel 2	1er Poule A1	3,00	11,00	
15	PESG	1er Poule C1	2,67	2,50	
16	Maulois	2ème Poule A1	2,33	7,83	
17	Houdan	2ème Poule A1	2,00	3,50	
18	Gargenville	2ème Poule B1	2,00	3,25	
19	Sartrouville	3ème Poule C1	1,83	2,00	
20	HBSO 2	3ème Poule A1	0,75	-14,50	
21	HBC2V 2	3ème Poule B1	0,75	-17,75	
22	Bois d'Arcy	4ème Poule C1	1,00	-30,08	

 Montée en Excellence Régional

Nous vous rappelons que, comme le prévoit les règlements généraux de la FFHB, vous avez la possibilité de faire appel de la décision de la COC 78, auprès de la CRL 78 dans les 7 jours qui suivent la réception de cette publication.